

Orientation exclusive du Tribunal judiciaire de Valenciennes

Accompagnement Individuel Renforcé



des mis en cause
présentant une addiction



L'Accompagnement Individuel Renforcé (AIR)

L'AIR vise à améliorer la prévention de la récidive des personnes ayant commis une infraction en lien avec une addiction.



Orientation du parquet sur les critères suivants :

- Etre majeur
- Présenter une conduite addictive lors de l'infraction
- Connaître des difficultés d'insertion ou de réinsertion sociale et/ou professionnelle
- Risque de récidive



Obligations dans le cadre de l'AIR :

- Soins addictologiques et psychologiques
- Produire des analyses biologiques pour justifier du parcours de soins
- « Maintien dans l'emploi »
- Insertion socio-professionnelle





Chaque personne inscrite dans le dispositif bénéficie d'une prise en charge pluridisciplinaire globale (logement, insertion professionnelle, gestion administrative, accès aux soins) afin de les aider à mettre en œuvre des projets professionnels, personnels, et de les remobiliser dans leur parcours de vie pour qu'elles reprennent confiance en elles.

Dans le cadre des auteurs et auteures de **violences conjugales**, un accompagnement psycho-criminologique est mis en place afin de travailler sur la prise de conscience des violences commises, et de déterminer les facteurs de passage à l'acte (sauf pour le post-sentenciel).

+ 500
personnes
accompagnées

60%
de consommateurs de
produits stupéfiants

40%
de consommateurs
d'alcool

+ 75%
sorties
positives

Contacts

dispositifair@valenciennes-metropole.fr

Coordinatrices AIR GENERAL

Eva DELEGLISE

Tél : 06 65 76 44 93

edeleglise@valenciennes-metropole.fr

Jenny HEDBAUT

Tél : 07 61 51 07 67

jhedbaut@valenciennes-metropole.fr

Violences Conjugales

Lennie Cossart

Tél : 07 86 18 79 08

lcossart@valenciennes-metropole.fr

.....

**MIC, 27 avenue des Dentellières
Valenciennes**

Arrêt de tram « sous-préfecture »

